



LE DÉPARTEMENT

MARIE-PIERRE MOUTON

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

Monsieur Eric DUPOND-MORETTI,
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice

13 Place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

MPM/FL/AB/2024

À Valence, le **29 AVR. 2024**

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 5 juillet 2022, j'avais attiré votre attention sur la situation du Tribunal judiciaire de Valence dont les sous-effectifs comme l'état des infrastructures ne permettaient plus à la Justice d'assurer pleinement et convenablement ses missions au sein du Département de la Drôme. Je tiens une nouvelle fois à vous remercier pour le retour que vous aviez bien voulu me faire parvenir et à saluer les différents chantiers mentionnés et déployés par votre Ministère. Ceux-ci tendent à mon sens vers un objectif commun de garantir à long terme un meilleur fonctionnement du service public de la Justice.

Comme vous le savez, notre Département de plus de 500 000 habitants requiert des moyens ambitieux alloués à la Justice, particulièrement au terme des récents événements ayant touché notre territoire. Je pense bien-sûr à l'instruction en cours du meurtre de Crépol des 18 et 19 novembre derniers qui mobilise de façon exceptionnelle l'ensemble des agents de l'instance judiciaire.

Le 28 mars dernier, à Annecy, vous avez annoncé le recrutement à l'horizon 2027 de 26 effectifs supplémentaires au sein du Tribunal judiciaire de Valence : 7 magistrats, 9 greffiers et 10 attachés de justice. Cet objectif, bien que louable, semble avoir été revu à la baisse si l'on se réfère à votre intervention à la télévision du 8 février dernier au cours de laquelle vous vous engagiez à créer, à la même échéance, 17 postes de greffiers supplémentaires et 13 postes de magistrats.

C'est pourquoi, ne doutant pas de votre engagement comme de votre préoccupation sur la question du bon fonctionnement de la justice au sein de nos territoires, je me permets de vous demander des précisions sur les recrutements à venir au sein du Tribunal judiciaire de Valence ainsi que sur leurs modalités de mise en œuvre.

En ces temps de profonds bouleversements, les Français attendent une pleine mobilisation de la Justice afin de faire valoir les droits et devoirs de chacun. Les moyens humains et financiers déployés dans le but de garantir une réponse judiciaire efficace ne sauraient devenir des variables d'ajustement budgétaire qui menaceraient la qualité de missions fondamentales de service public.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

et de mes sentiments dévoués



Marie-Pierre MOUTON